

ce vilain d'Hulst qui prétend nous conduire à la baguette. Seulement, ce grand affranchisseur ne vous a pas plutôt délivrés de la servitude, qu'au moment précis où nous prétendons faire usage de cette liberté, il nous casse tout droit la tête contre un mur et nous abandonne fâcheusement en ce piteux état.

“ Attaquer l'Eglise, c'est attaquer les consciences libres qui la composent, la vérité dont elle a la garde et la loi sainte qui s'impose à toute créature humaine ; la trahir, c'est trahir Dieu même ; la mécontenter ou l'insulter, c'est méconnaître et insulter Dieu ! ”

Si c'est pour me conduire dans cette impasse que vous m'avez libéré, permettez-moi de vous dire, ô dominicain décevant, que je préfère à votre *Marseillaise* de théâtre la discipline de M. d'Hulst qui aboutissant, comme vous, à me ligotter, tente au moins de m'habiter, dès l'enfance, à mes chaînes. Qu'est-ce donc que votre liberté si, dès que j'essaye de critiquer le dogme, vous m'arrêtez en m'accusant d'insulter Dieu, ce qui met l'Eglise dans l'obligation de me réprimer d'abord ? Comment m'auriez-vous libéré quand, dès les premiers mots que je bégaye, vous me dictez ce qu'il faut que je pense, sous peine de me heurter au maître de l'univers, dont le bras emprunte le vôtre pour me soumettre à la loi sainte qui s'impose à toutes créature humaine ?

La vérité, ô Pères dominicains qui carambolez si dextrement avec des mots qui ne sont pas de votre langue, c'est qu'il ne suffit pas de crier : Liberté ! liberté ! Il faut encore comprendre ce que cela veut dire. Qui porte un dogme révélé l'imposera sous peine de trahir sa mission, car il est autorité, vérité, et la liberté c'est le mensonge. Seule, la vérité humaine a besoin de la vérité, intolérable à la vérité divine qui est en vous. C'est bien ce que comprit le grand saint dont vous portez l'habit, Dominique, le zélé serviteur des tribunaux de l'Inquisition. *Je suis une liberté*, disait avec quelque imprudence le dominicain Lacordaire en 1848. Chacun de nous est une liberté. Tout le problème est de faire cette liberté compatible avec la liberté des autres. Or, il faut avouer que saint Dominique ne peut nous donner là-dessus que les pires leçons.

Si le Père Didon n'est pas un penseur, en dépit de ses efforts, c'est qu'il n'y a pas de pensée dans l'Eglise en dehors du dogme. Un tempérament, voilà tout : un tempérament qui s'agit et que son habit mène. Quand le malheureux moine essaya d'être lui-même, il suffit de deux lignes venues de Rome pour l'exiler pendant trois années dans la solitude Corbara. La révolte de Lamennais ne tenta point cette âme qui s'était faite à sa chaîne. O vous qui voulez nous libérer, que ne vous libérez-vous d'abord ?

Faute de force bien conduite, il y a des tempéraments qui fusent — bruyants, mais sans effet utile, belles impulsions perdues, homme d'action sans action. Avez-vous vu à l'hippodrome ces lourds boulets de fer qu'un Hercule arrête au passage ? Mis dans une juste pièce, appuyés d'une bonne gargousse, ils eussent porté le ravage dans les rangs de l'ennemi. Bruyamment lancés par un canon de bois, il suffit d'un doigt traçant une bénédiction dans l'air pour les faire retomber, impuissants, inertes, tout fumants, mais humiliés. Le bon projectile bafoué n'a-t-il jamais souhaité l'éclat fulgurant de la gargousse et la grande envolée au sortir de la gueule de bronze.

G. CLEMENCEAU.

## MORALE LAIQUE ET MORALE ECCLESIASTIQUE

Plus que Portugais d'opérette, les gens d'église et leurs amis sont gais et folâtres. Ce qui rend savoureuse, infiniment, la joie qu'ils nous communiquent, c'est la douce inconscience qui préside à leurs actes et aux manifestations coutumières de leurs sentiments.

Quand ils se sont montrés tels qu'ils sont, c'est-à-dire avares, grotesques et filous, ils sont les premiers à nous renseigner sur leurs petites canailleries. C'est bien aimable à eux ; je crois cependant que leur secte n'a pas grand'chose à gagner à cet excès de franchise.

Un journal clérical parisien, dernier défenseur de l'autel auprès des gens du monde, a mis une véritable coquetterie à nous conter, “ une bien bonne histoire ” à propos du droit d'accroissement.

Or, l'histoire bien bonne la voici, telle qu'elle est contée par le journal en question.

Il existe dans le département de l'Ain, en France, une commune où les sœurs se sont refusées à acquitter le droit d'accroissement. Le refus d'obéir aux lois, pour ces saintes filles, est la meilleure des façons de se mettre en règle avec leurs vœux de pauvreté.

Or, il existe dans cette commune un monstre qui, sous prétexte de faire respecter cette même loi, acculait les sœurs jusqu'à la saisie et la vente de leur mobilier.

C'est ici que l'histoire devient gentille, et je m'en voudrais de ne pas citer textuellement notre pieux frère :

“ L'huissier proposa une table : à 5 francs — à 4 francs — 3 francs — 2 francs — 1 franc. — Pas d'enchérisseur ? — 10 sous ! — à 8 sous ! ” Elle fut adjugée à 8 sous.

Incontinent, l'acheteur, la chargeant sur son épaule, l'introduisait chez les sœurs. Elle y est restée depuis lors, avec cette mention protectrice : “ Table de M. X..., achetée le... aux enchères.”

Et elle est devenue insaisissable.